

**11eme Reunion des Etats Parties a la Convention
sur l'Interdiction des Mines antipersonnel
Phnom Penh, Cambodge (28 novembre-02 decembre 2011)**

**Intervention de la delegation senegalaise sur le point 10(f)(ii)
EXAMEN DES RECOMMANDATIONS SUR LE MODELE DE FINANCEMENT DE L'ISU**

Monsieur le President,

Ma delegation prend la parole, sous ce point, pour, d'abord, exprimer sa satisfaction pour la signature, le 6 septembre 2011, de l'accord modifie avec le CIDHG, relatif a l'ISU, adopte par consensus, suite a un processus de consultations ouvertes et inclusives. Je saisis cette occasion pour rendre hommage a l'Ambassadeur Gazmend Turdiu, votre prédécesseur, pour la part considérable qui est la sienne dans cet heureux aboutissement.

L'accord modifie, conformément a la decision y relative, adoptée lors de la 10eme AEP, renforce la responsabilité de l'ISU vis a vis des états parties. Il importait dans le processus de cette modification, et c'est, de fait, ce qui a été réalise, de veiller a préserver l'efficacité et le caractère technique de l'unité.

En second lieu, mon pays qui fait partie de ceux qui bénéficient de l'appui de l'ISU dans le cadre de son programme antimines, voudrait, en prenant note du rapport de l'ambassadeur Turdiu sur les travaux qu'il a conduit sur le mécanisme de financement, exprimer le vœu que les états, tous les états, en mesure de le faire, continuent d'apporter des contributions volontaires a l'Unité. Il est très important, en effet, de soutenir l'ISU, y compris dans la conjoncture économique actuelle, afin qu'elle puisse continuer a délivrer ses services, dans de bonnes conditions.

Je vous remercie.